

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12/10/2026

Référence
2026-10-001

Objet de la délibération
ASSAINISSEMENT - LOCAL ASSOCIATIF RUE DES RENARDIERES

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	12	15

Date de la convocation
06/10/2026

Date d'affichage

Vote
A l'unanimité Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture de RENNES
Le : 14/10/2026

Et

Publication ou notification du :

L'an 2026 et le 12 Octobre à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil - Mairie sous la présidence de BRAULT Marie-Claire, Maire.

Présents : Mme BRAULT Marie-Claire, Maire, Mmes : CHEVALIER Gwénaëlle, Eksi Selin, GOLIVET Lucile, ROUXEL Isabelle, MM : ADRUBAL Valéry, BOUGET Didier, DROUILLER Mickaël, PABOEUF Patrick, PAVOINE Alain, PINON Nicolas, SARRAZIN Jacques.

Excusés : GLET Aurore donne pouvoir à SARRAZIN Jacques.
LE BRET Alix donne pouvoir à GOLIVET Lucile.
THIN Kavinn donne pouvoir à ROUXEL Isabelle.

A été nommé secrétaire : DROUILLER Mickael.

Objet de la délibération : **ASSAINISSEMENT - LOCAL ASSOCIATIF** **RUE DES RENARDIERES**

Mme le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de procéder à l'installation d'un dispositif d'assainissement non collectif au local associatif rue des Renardières, afin de permettre son utilisation dans des conditions sanitaires et réglementaires adaptées.

2 devis ont été reçus :
GAUTHIER TP de Guichen 7 728.25 € HT
HMTP de Pipriac 7 815.21 € HT

Après examen des propositions reçues, des prestations prévues, des caractéristiques techniques des installations et des coûts présentés, Mme le Maire propose au Conseil municipal de retenir le devis de GAUTHIER TP, pour un montant de 7 728.25 € HT.

Après délibération, le Conseil Municipal décide :

- **D'APPROUVER** le projet d'installation d'un dispositif d'assainissement non collectif au local associatif,
- **DE RETENIR** le devis de GAUTHIER TP pour un montant de 7 728.25 € HT,
- **D'AUTORISER** le Maire à signer le devis retenu ainsi que tout document nécessaire à la réalisation de cette opération,
- **DE PRÉVOIR** les crédits nécessaires au budget communal.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 13/10/2026
Mme Le Maire
Marie-Claire BRAULT